

Le judaïsme libéral se fonde sur la Tradition écrite (la Bible) et orale (rabbinique), Tradition en constante évolution qui a toujours affirmé la primauté du comportement éthique et de la recherche de la vérité.

Le judaïsme libéral permet à tout Juif et à toute Juive d'affirmer sa foi en Dieu, sa fidélité à la Tradition et sa responsabilité envers *kelal Israël* (l'ensemble du peuple juif) et envers la Création divine.

Cacherout et Judaïsme libéral

La *cacherout* est une *mitzvah* qui rehausse la sainteté du foyer

Communauté Israélite Libérale de Genève – GIL
43 route de Chêne 1207 Genève CH
tél: 022. 732 32 45, fax 022. 738 28 52
site: www.gil.ch email: info@gil.ch
le secrétariat est ouvert de 14h00 à 17h00

Les raisons pour un Juif libéral de pratiquer la *cacherout* sont les suivantes:

- l'autorité qu'il accorde aux *mitzvot*,
- la discipline qu'il s'impose pour choisir ce qu'il mange et comment il le mange,
- l'interdiction qu'il s'impose de nourritures rejetées par de nombreux Juifs,
- l'identification avec le monde juif.

Chaque foyer est un *mikdash* *meat/temple miniature* dont la table est le *mizbéah/autel*. C'est pourquoi la question de la *cachérouit* doit être envisagée par tout Juif, d'autant qu'elle a occupé une place importante au cours des siècles.

Une attitude du "tout ou rien" ne peut pas entrer en ligne de compte aujourd'hui et notre Tradition montre bien que la *cachérouit* a évolué.

Ce n'est pas Adam qui fut autorisé à manger de la viande, mais Noé et ses descendants (*Genèse 1:29, 7:2*), et les lois de la *cachérouit* font partie de celles qui se rapportent au Temple et aux prêtres, à une époque où la viande provenait exclusivement des animaux sacrifiés sur l'autel (cf. *Deutéronome 12:20-25*).

C'est en considérant cette évolution et celle des règles rabbiniques que les premiers rabbins libéraux ont estimé que le Temple n'existant plus et la réinstauration des sacrifices sanglants n'étant plus espérée, il fallait repenser cet aspect de la pratique juive.

Mais il n'est pas question aujourd'hui de tout rejeter, puisque le judaïsme a toujours accordé une place particulière à la façon de se nourrir. La nourriture est un don de Dieu et si l'homme a besoin de manger pour vivre, il ne peut pas se laisser dominer par ce besoin vital. Dans ce domaine, il peut exprimer la maîtrise que lui procure le libre choix dont Dieu l'a pourvu, en choisissant sa nourriture. C'est ce que pensait Maïmonide qui voyait dans la *cachérouit* un moyen pour l'homme de dominer ses instincts et ses pulsions (*Guide 3:48*, voir aussi *Genèse Rabbah 44:1*, *Lévitique Rabbah 13:3*).

La Torah définit clairement les mammifères cachérouit : Toute bête qui a le pied onglé, l'ongle fendu en deux et qui fait partie des ruminants, vous en mangerez (Deutéronome 14:6). Pour les volailles, on considère généralement que les volailles de basse-cour sont cachérouit (Lévitique 11:13-19 et Deutéronome 14:12-18) et pour les poissons, ceux qui ont au moins une nageoire et une écaille qui s'ôte facilement (Lévitique 11:9-12). S'ajoutent à ces règles l'interdiction de consommer le sang d'un animal (Genèse 9:4, Lévitique 7:26-27, 17:10-14) et celle de cuire des aliments carnés dans des laitages (Exode 23:19, 34:26, Deutéronome 14:21, B. Houlin 113b).

Cachérouit veut dire "conforme" et non pas "saint". Une nourriture *cachérouit* ne confère aucune sainteté particulière. Elle permet de mettre en pratique les *mitzvot* qui sont liées à la *cachérouit* et n'a pas comme but la séparation des Juifs et des non-Juifs en rendant impossible le partage d'un même repas.

Les communautés libérales ont toutes adopté certaines règles concernant la nourriture servie dans leurs murs.

Dans nos communautés, toute viande de bovins ou d'ovins doit être *cachérouit*, mais cette rigueur ne s'applique pas obligatoirement à la volaille dont les règles d'abattage et de préparation ne sont pas les mêmes; tout poisson servi doit avoir nageoires et écailles, et aucun aliment carné ne peut être cuit dans du lacté. Le vin utilisé pour le *Kiddouch* doit généralement être *cachérouit*, bien que l'interdiction du vin *non cachérouit* n'ait plus sa raison d'être puisque ce qui était rejeté était la possible utilisation du vin pour des libations idolâtres, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas.